

PORTE-PAROLE

No. 43/61

INFORMATION RAPIDE

PORTE-PAROLE:
POSTE 5-384
PRESSE et PUBLIC RELATIONS:
POSTE 5-468
INFORMATION RAPIDE
POSTE 5-558

Résultats de la 635^{ème} séance de la Haute Autorité

I. Emission d'un emprunt publique aux Pays-Bas

1. Dans sa séance du 7 juin 1961, la Haute Autorité a pris la décision d'accepter une offre qui lui avait été faite le même jour par un Consortium bancaire néerlandais pour l'émission d'un emprunt obligatoire sur le marché des capitaux des Pays-Bas.

Le Consortium, qui est conduit par l'Amsterdamsche Bank et la Nederlandsche Handelmaatschappij, s'est déclaré disposé à prendre forme le montant total de l'emprunt de la Haute Autorité et d'émettre les obligations en juillet prochain aux conditions ci-après:

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Montant total</u> | : 50 millions de florins, divisés en 50.000 obligations de 1.000 florins |
| <u>Durée</u> | : 20 ans |
| <u>Taux d'intérêt</u> | : 4 1/2 % l'an |
| <u>Cours d'émission</u> | : 100 % |

2. La Haute Autorité envisage d'affecter le produit de cet emprunt au financement des tâches qui lui sont imparties par le Traité.
3. Le nouvel emprunt constitue la première émission obligatoire de la Haute Autorité sur un marché financier de la Communauté et la cinquième émission obligatoire de l'Institution. Le montant total des emprunts émis par la Haute Autorité au cours de la période comprise entre avril 1954 et le milieu de 1961 (y compris le nouvel emprunt) se monte à la contre-valeur de 270 millions d'unités de compte A.M.E.

II. Fixation du prélèvement pour l'exercice financier 1961/62

Après l'échange de vues qu'elle avait organisé le 30 mai avec les membres des quatre commissions de l'Assemblée Parlementaire Européenne, la Haute Autorité a décidé de fixer le prélèvement CECA pour l'exercice financier 1961/62 couvrant la période du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962, à 0,30 % de la valeur de la production.

Entre autres, la Haute Autorité a considéré qu'il était opportun de s'arrêter à un taux du prélèvement qui ne fasse pas décroître, selon les prévisions budgétaires, les réserves actuellement détenues par la Communauté. La grande majorité des parlementaires qui avaient assisté à la réunion des commissions du 30 mai, avait du reste exprimé des avis allant dans ce même sens.

3540/61 f

Le bilan prévisionnel pour 1961/62 s'établit comme suit:

A. Dépenses

| | | |
|---|-------|------------------------|
| 1. Dépenses administratives et contributions aux dépenses des institutions communes | 14,18 | mio d'unités de compte |
| 2. Versements à la provision pour dépenses de réadaptation | néant | |
| 3. Versements à la provision pour dépenses de recherche | 10,80 | mio |
| 4. Versements à la réserve spéciale aux fins de la construction de logements ouvriers | 6,50 | mio |
| 5. Versements au fonds de pension | 2,-- | mio |
| 6. Versements au solde non-affecté | 3,42 | mio |
| | | <hr/> |
| Dépenses totales | 36,90 | mio d'unités de compte |
| | | <hr/> |

B. Recettes

| | | |
|---------------------------------------|-------|------------------------|
| 1. Produits du prélèvement | 27,90 | mio |
| 2. Autres revenus | 7,-- | mio |
| Recettes d'intérêts sur fonds placés | | |
| Autres revenus | | |
| 3. Recettes du fonds de pension | 2,-- | mio |
| | | <hr/> |
| Recettes totales | 36,90 | mio d'unités de compte |
| | | <hr/> |

C. Evolution des avoirs de la Haute Autorité

Compte tenu des affectations de recettes définies ci-dessus et des dépenses réelles qui peuvent, à l'heure actuelle, être prévues avec une marge d'incertitude inévitable, l'évolution probable des avoirs de la Haute Autorité au cours de l'année financière 1961/62 peut être ainsi estimée:

- a) Réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires:
- le fonds de garantie restera invarié à 100 mio de dollars
 - la réserve spéciale passera de 35,57 à 42,07 mio de dollars (il y a lieu de remarquer que cette réserve est prêtée à des fins de construction de logements ouvriers)
 - le fonds de pension pour les agents de la Haute Autorité passera de 7,98 à 9,98 mio de dollars;
- b) Réserves susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires:
- la provision pour réadaptation baissera de 38,55 mio à 4,55 mio à la fin de l'exercice financier étant donné que les crédits de paiement s'élèveront à un total de 34 mio pour l'ensemble des exercices écoulés et qu'il n'y aura pas de nouveaux versements

- la provision pour recherches techniques sera résorbée pour sa totalité puisque les dépenses porteront d'ici la fin juin 1962 à 25,16 mio de dollars absorbant ainsi à la fois les disponibilités actuelles de 14,36 mio et les nouvelles affectations de 10,80 mio pendant l'année financière prochaine
- le solde non-affecté qui s'élevait à 13,22 mio de dollars au 30 juin 1961 passera à 16,64 mio de dollars au 30 juin 1962. L'ampleur atteinte par cette provision pendant l'année financière en cours s'explique notamment par le fait qu'elle comprend 5,3 mio de dollars provenant de la réévaluation des avoirs de la Haute Autorité en Allemagne et aux Pays-Bas à la suite de la modification des taux de change de la DM et du florin.

III. Projets de recherches techniques dans le domaine charbonnier

La Haute Autorité a accueilli favorablement quatre demandes tendant à l'obtention d'aides financières pour des projets de recherche technique intéressant l'industrie charbonnière. Au total, les crédits que la Haute Autorité entend mettre à la disposition de ces recherches, sous réserve des avis du Comité Consultatif et du Conseil de Ministres, s'élèvent à environ 3 mio de dollars. Les demandeurs sont des sociétés ou des associations charbonnières d'Allemagne, de Belgique, de France et des Pays-Bas.

Tous ces projets revêtent un très grand intérêt au point de vue technique et économique et certains présentent en même temps un certain intérêt du point de vue de la sécurité dans les mines.

- 1.) Le premier projet poursuit un objectif qui s'inscrit au premier plan de l'actualité, à savoir l'écoulement du charbon sous forme de combustible solide (charbon et coke) par la mise au point d'installations appropriées de chauffe ou par le perfectionnement des installations actuelles dans le sens d'une automatisation plus poussée du chargement et du réglage.

Ces recherches visent surtout la mise au point de petites installations de chauffage à façon à développer les appareils qui puissent supporter à tous les égards la comparaison avec les installations de chauffage au fuel similaires, cela tant du point de vue agrément et simplicité de la commande et de la manutention.

Les demandeurs sont la Ruhrkohlenberatung à Essen, le Centre de Documentation sur les combustibles solides à Bruxelles, les Charbonnages de France à Paris et l'Association des mines néerlandaises à Hoerlen.

Le coût global des recherches, qui s'étendront dans les différents bassins, selon la spécialité acquise par les uns et les autres, sur 2 à 4 années, se monte à 1,108 mio de dollars dont 789.900 dollars à charge de la Haute Autorité.

- 2.) Le deuxième projet a pour objet une étude approfondie sur les caractéristiques de la présence et du dégagement du grisou dans les ouvrages souterrains afin de rechercher les moyens appropriés permettant de rendre inoffensif en temps utile ce gaz explosif. D'une part, cette étude servira la sécurité minière et, d'autre part, elle facilitera

très sensiblement une concentration plus poussée de l'exploitation au fond, éminemment favorable à l'accroissement du rendement et à l'abaissement des coûts de revient des charbonnages.

Les demandeurs sont le Steinkohlenbergbauverein à Essen, le Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France à Paris, l'Institut National de l'Industrie Charbonnière à Liège et l'Association des mines néerlandaises à Heerlen.

Le coût total du projet est de 1,775 mio de dollars dont 1,228 mio à charge de la Haute Autorité.

- 3.) Le troisième projet vise à mécaniser entièrement l'avancement du soutènement des chantiers d'abatage (soutènement en taille), qui, actuellement, est pratiquement toujours déplacé à la main. Ces travaux sont également dans l'intérêt tant de la sécurité que de l'accroissement du rendement et de l'abaissement des coûts.

Le demandeur de ce projet est le Steinkohlenbergbauverein à Essen. Le coût global s'élève à 950.000 dollars dont 550.000 à charge de la Haute Autorité.

- 4.) Enfin, le quatrième projet tend à généraliser le plus possible la mécanisation de l'abatage du charbon par la mise au point d'une abatteuse entièrement mécanique, susceptible d'être utilisée dans les gisements très accidentés. Actuellement, 40 % à peine de l'extraction des charbonnages de la Communauté sont obtenus par abatage entièrement mécanique.

La mise au point d'une machine abatteuse de charbon pouvant également passer les failles dans les veines dérangées comblerait une lacune importante dans l'équipement des charbonnages de la Communauté et apporterait une contribution substantielle à la mécanisation de l'abatage.

Les recherches seront entreprises par l'Association des mines du Limbourg néerlandais à Heerlen. Leur coût est évalué à 552.486 dollars dont 386.740 à charge de la Haute Autorité.

IV. Recherches portant sur l'automatisation dans l'industrie sidérurgique

La Haute Autorité a décidé d'ouvrir un crédit global de 5 mio de dollars au financement partiel d'un ensemble de recherches portant sur l'application à la sidérurgie des techniques de l'automatisation.

Cette affectation globale est à considérer comme un crédit-cadre, c'est-à-dire la Haute Autorité se réserve de prendre des décisions sur les différents projets individuels qui lui seront présentés; elle portera chaque projet individuel, à titre d'information, à la connaissance des membres du Conseil de Ministres et du Comité Consultatif. Les dépenses effectives se répartiront probablement sur 3 à 4 ans sur la base de projets concrets d'automatisation.

Dès à présent, un projet concret concernant l'automatisation de l'agglomération a été présenté par la S.A. des Forges de la Providence, en vue de l'attribution d'un crédit de 527.000 unités de compte.

Sont en outre à l'instruction:

- un second projet d'études sur l'automatisation de l'agglomération, présenté par l'Institut de recherches FINSIDER - Coût total de l'ordre de 580.000 unités de compte;
- un projet d'automatisation du haut fourneau, présenté par la Providence - Coût total de l'ordre de 384.000 unités de compte;
- enfin est annoncé un projet d'automatisation du blooming, à présenter par le Verein Deutscher Eisenhüttenleute - Coût total de l'ordre de 475.000 unités de compte.

Remarquons que si les réalisations restent aujourd'hui encore partielles et peu nombreuses, par contre de très grands efforts sont entrepris depuis plusieurs années dans la plupart des grands pays producteurs, notamment les Etats-Unis, l'URSS et la Grande Bretagne. Plusieurs années de travail sont normalement nécessaires pour aboutir, mais l'on peut dorénavant s'attendre à des réalisations importantes.

V. Lutte technique contre les poussières dans la sidérurgie

La Haute Autorité a décidé de faire droit à la demande de la société sidérurgique française, USINOR en vue de la participation aux frais d'une aide intéressant un projet de recherche pour le dépoussiérage des fumées rousses produites lors de la fabrication de l'acier à l'oxygène dans les gros convertisseurs.

Le total des frais de recherche, dont la durée est fixée à deux ans, est estimé à 2 millions de dollars dont 50 %, soit 1 mio à charge de la Haute Autorité.

Remarquons que l'emploi de l'oxygène pour la production d'acier s'accompagne d'un dégagement important de poussières extrêmement fines, appelées fumées rousses, qui soulèvent un grave problème du point de vue de l'hygiène en raison de la pollution croissante de l'atmosphère à l'intérieur et à l'extérieur des usines sidérurgiques. Comme les prescriptions légales en vigueur ou en cours d'élaboration interdiront, dans un prochain avenir, dans les pays membres l'utilisation des procédés d'affinage à l'oxygène ne comportant pas de dépoussiérage, la sidérurgie s'efforce de trouver rapidement à ce problème des solutions techniquement et économiquement satisfaisantes.

VI. Recherches géologiques dans les bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle

Finalement, la Haute Autorité a décidé d'affecter une aide de 7.500 dollars à la "Montanologische Arbeitsgemeinschaft" (la Communauté de travail en matière de géologie minière pour les bassins houillers d'Allemagne Occidentale) en vue de la publication d'un symposium sur les travaux les plus récents de recherche géologique dans les bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle.